



RAPPEL

VACCINATION : **pensez à protéger les veaux ainsi que tout le troupeau !**

Le protocole de vaccination des veaux d'embouche pour les ventes aux encans spécialisés se poursuit cette année.

Les producteurs qui y participent contribuent à préserver tous les efforts qui ont été faits afin de produire un veau en santé et ainsi maintenir son bien-être. L'impact de cette vaccination est réel.

Il est aussi important de **vacciner le troupeau reproducteur**. Ceci a un effet sur les bovins de remplacement (taures et taureaux) et les vaches. Les performances du troupeau sont améliorées : les avortements sont diminués et les veaux sont plus résistants. Un autre effet de cette vaccination est de limiter le développement de veau dit immunotolérant (IT) pour le virus de la diarrhée bovine virale (BVD). Ces animaux IT sont infectés de manière persistante par le virus, déversent plusieurs billions de particules virales par jour dans l'environnement et sont plus à risques aux maladies respiratoires.

Votre vétérinaire est la personne à consulter pour vous conseiller sur le meilleur protocole à adopter pour votre troupeau.

ACTIVATION **des identifiants**

Afin de vous assurer des dates de naissance à statut réel lors de la vente des veaux à l'encan, il est recommandé de procéder à la pose et l'activation des identifiants dans un délai de sept jours ou 150 jours pour les veaux nés au pâturage. Des déclarations régulières et à l'intérieur des délais prescrits vous permettront de commercialiser des veaux avec une date de naissance à statut réel.

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



AGENCE DE VENTE DES VEAUX D'EMBOUCHE

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2
Hadja Modiéré Diakité
Tél. : 450 679-0540, poste 8482
Télé. : 450 442-9348
veaudembouche@upa.qc.ca

LE CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le nouveau carnet-calendrier pour la saison 2018-2019. Vous y trouverez quelques rappels ainsi que les améliorations apportées au Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec.

La production et l'envoi de ce carnet-calendrier ont été rendus possibles grâce à la contribution de nos précieux commanditaires dont vous trouverez les noms dans le carnet-calendrier.

Au nom du comité de mise en marché des veaux d'embouche, je vous souhaite une saison 2018-2019 du Circuit des encans spécialisés remplie de succès.

Jean-Thomas Maltais

Président

Comité de mise en marché
des veaux d'embouche

Le 6 juillet 2018



RAPPEL DES PARTICULARITÉS DU CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS de veaux d'embouche du Québec:

- L'obligation de préinscrire les veaux d'embouche avant la vente pour permettre une bonne planification dans l'entrée des veaux pour les producteurs de bouvillons et ainsi obtenir le meilleur prix possible;
- La vaccination des veaux selon le protocole de vaccination demeure un élément essentiel du Circuit;
- L'affichage de l'âge des veaux lorsqu'une date de naissance a été déclarée à Agri-Traçabilité Québec par le producteur-vendeur dans les délais requis pour lui octroyer un statut réel;
- Les veaux identifiés selon des caractéristiques déterminées sont indiqués sur le panneau d'affichage;
- La vente de veaux de race Charolais aura lieu le jeudi 4 octobre 2018 à l'encan de Sawyerville;
- Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) maintiennent la ligne téléphonique sans frais 1 855 ENCAN VE (1 855 362-2683) pour :
 - recevoir les commentaires et plaintes des vendeurs et des acheteurs du Circuit;
 - fournir les prix de marché le lundi suivant une semaine de vente¹.

¹ Il est possible de s'inscrire aux alertes Info-Prix en contactant l'agence de vente au 450 679-0540, poste 8361. Vous pourrez ainsi, en plus de recevoir les prix de marché québécois et canadiens des veaux d'embouche, avoir accès à différentes communications des PBQ ou consulter l'Info-Prix directement au www.bovin.qc.ca.

MODIFICATION DE TARIFS

Conformément à la *Convention de mise en marché des veaux d'embouche*, les commissions pour les encans spécialisés seront haussées à 21 \$/veau dès le 1^{er} août 2018.

NOUVEAUTÉS

DÉCLARATION DE VACCINATION: **quittez l'anonymat**

Une case a été ajoutée à la Déclaration de vaccination. Cette case permet aux producteurs-vendeurs d'afficher le nom de leur entreprise au moment de la mise en vente de leurs veaux d'embouche. La diffusion de cette information se fait **sur une base volontaire**. Cet ajout permet de répondre à un besoin exprimé par les producteurs de bouvillons de connaître l'origine des animaux achetés.

À cocher si applicable seulement

Je certifie que les veaux visés par cette déclaration n'ont pas reçu d'hormones de croissance¹ ou tout autre facteur de croissance (ionophore², antibiotique³) ou d'antibiotiques sur une base préventive depuis la naissance⁴.

¹ Hormones de croissance : Ralgro, Component, Compudose, Revalor, Synovex, MGA • ² Ionophores : Rumensin, Bovatec, Posistac • ³ Chlor-100, Auréo 5-700, etc. • ⁴ Tout antibiotique injectable ou par la gueule en l'absence de fièvre.

Si vous avez des questions, contactez votre vétérinaire ou votre conseiller en alimentation animale.

Je souhaite que le nom de mon entreprise soit affiché au moment de la mise en vente de mes animaux.

BORDEREAU de chargement

Un bordereau de chargement est maintenant disponible dans les pages centrales du carnet-calendrier. N'hésitez pas à le faire compléter à votre transporteur au moment du chargement de vos animaux. Le bordereau atteste de la prise en charge du nombre de têtes par le transporteur.



AFFICHAGE DES VEAUX D'EMBOUCHE CERTIFIÉS par le programme canadien Meyer Angus Naturel

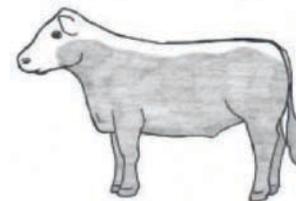
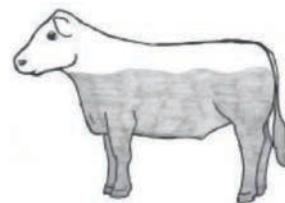
Les producteurs qui souhaitent faire certifier leurs veaux par le Programme Canadien Meyer Angus Naturel doivent s'assurer que les éléments suivants sont respectés pour tous les veaux du lot :

- Identifiants conformes de l'Association Canadienne Angus OU peau noire solide, sans autre couleur derrière l'épaule, au-dessus des flancs ou à la rupture de la ligne médiane derrière les épaules, sauf la queue;
- Aucune administration d'ionophores, d'antibiotiques ou de bêta-agonistes;
- Aucune administration d'implants de croissance ou d'hormones.

Les veaux d'embouche visés par l'affidavit du Programme Canadien Meyer Angus Naturel seront indiqués sur le panneau d'affichage au moment de leur mise en vente. L'affidavit complété devra être remis avec les documents relatifs à la vaccination. **Pour être valide, l'affidavit doit viser tous les veaux du lot et être remis à chaque déchargement d'animaux.**

Afin de faciliter l'intégration du Programme Canadien Meyer Angus Naturel, nous avons joint à l'envoi une copie de l'affidavit. Tout affidavit complété et remis à l'encan sera suivi d'un audit téléphonique effectué par le représentant du Programme Canadien Meyer Angus Naturel.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes priés de contacter le représentant de Meyer Natural Foods, M. Michael Hafford, au 819 574-5441.



MENTION des veaux sales

Lors de l'assemblée générale annuelle, les producteurs de veaux d'embouche présents ont exprimé le souhait qu'une mention soit inscrite sur le billet de balance des veaux ayant un niveau de saleté tel que le prix en soit affecté. L'objectif est d'aviser les producteurs-vendeurs de cette problématique afin qu'ils puissent procéder aux ajustements nécessaires à leur entreprise.

